

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	27 septembre 2019
--------------------------	-------------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	64
N° identifiant	2019-0469

Titre	Attribution d'une subvention à la Chambre d'agriculture de la Vienne pour la manifestation "La Ferme s'invite" organisée du 8 au 10 novembre 2019
-------	---

Rapporteur(s)	M. Michel FRANÇOIS
Date de la convocation	06/09/2019

P.J.	
------	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme Coralie BREUILLÉ et M. Gérald BLANCHARD

P.J.	Tableau de subvention Convention financière avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne
------	---

Membres en exercice	91	
Quorum		

--	--

Présents	57	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. François BLANCHARD - M. Jean-Claude BOUTET - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLÈRE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - M. Dominique ÉLOY - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Olivier KIRCH - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET les conseillers communautaires M. Vincent THOMASSIN - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN les conseillers communautaires suppléants
----------	----	---

Absents	21	M. Philippe BROTTIER - Mme Pascale GUITTET - M. Gilles MORISSEAU - M. Fredy POIRIER Membres du bureau M. Joël BIZARD - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - M. Christian RICHARD - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - M. Aurélien TRICOT - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires suppléants
---------	----	---

Mandats	13	Mandants	Mandataires
		M. Michel BERTHIER	M. Francis CHALARD
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Mme Nicole BORDES
		Mme Christine BURGÈRES	Mme Coralie BREUILLÉ
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Jacqueline GAUBERT
		M. René GIBAULT	M. Gérard HERBERT
		M. Laurent LUCAUD	M. Patrick CORONAS
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Olivier BROSSARD
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Francette MORCEAU	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Édouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Alain TANGUY	Mme Anne GÉRARD

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations : 1 à 20, 22 à 27, 29 à 31, 33, 32, 34, 119, 101 à 103, 35, 37 à 40, 116 à 117, 41 à 51, 60 à 80, 104 à 106, 81 à 100, 107 à 115, 53 à 59 et 28. Les 21, 36, 52 et 118 sont retirées.</p> <p>Retour de Mme Coralie BREUILLÉ (mandataire de Mme Christine BURGÈRES). Est sortie M. François BLANCHARD.</p> <p>Départs de MM. Sylvain POTIER-LEROUX (mandataire de Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT) et Yves JEAN (mandataire de M. Aurélien TRICOT).</p>
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	02-Commission attractivité
Service référent	Direction Générale Attractivité - Développement économique Direction Entreprises - Tourisme - Agriculture

Le projet de « La Ferme s'invite » s'inscrit dans plusieurs défis du Projet de territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine :

- le défi de l'image et de la notoriété
- le défi de l'émergence d'une destination touristique Poitiers-Futuroscope
- le défi de l'écosystème de Grand Poitiers : la dynamique rural-urbain.

Le Parc des Expositions de Grand Poitiers Communauté urbaine accueille chaque année depuis 1972 des concours d'animaux. Depuis 10 ans, ces évènements organisés par les éleveurs, en partenariat avec Grand Poitiers et la Chambre d'agriculture de la Vienne évoluent vers une manifestation phare de l'agriculture du département et de la région.

Cette manifestation est devenue « La Ferme s'invite », ferme géante présentée au public poitevin avec comme objectif de proposer un espace de rencontres et d'échanges entre le monde de l'élevage et le public. Il permet aux visiteurs de découvrir la diversité de l'élevage, les différents métiers de l'agriculture et le matériel agricole.

En 2018, ce salon qui a accueilli le concours national Charolais, a rencontré un vif succès avec la présence de plus de 30 000 visiteurs.

Cette année, « La Ferme s'invite » se déroulera du 8 au 10 novembre prochain au Parc des expositions de Grand Poitiers et mettra à l'honneur le cheval sous différentes facettes : travail, loisir et compétition. Pour l'occasion, le Centre équestre de Grand Poitiers sera présent. Au total ce sont plus de 50 chevaux qui seront accueillis au Parc des expositions de Grand Poitiers.

De nombreuses animations viendront agrémenter la manifestation :

- la ferme pédagogique consacrée aux enfants des écoles primaires de la Communauté urbaine avec la présence de 40 classes, soient 1 000 enfants et 150 enseignants
- des animations équestres : dressage, travaux agricoles, voltige, western...
- des concours départementaux : bovin, ovin, avicole, cunicole
- des démonstrations de tonte de mouton, tri de laine, chien de troupeau
- le marché de producteurs « Bienvenue à la ferme » avec des animations et dégustations de produits.

Grand Poitiers y tiendra un stand qui mettra en avant la qualité des circuits courts, et le Programme alimentaire territorial, avec mise en valeur des producteurs locaux et de leurs produits servis dans les restaurants scolaires de Poitiers. Cette année, l'accent sera aussi mis sur la préservation de la ressource en eau avec la présence sur ce stand de la Direction Eau.

La Chambre d'agriculture de la Vienne sollicite une subvention de 123 000 € sur un budget global de 310 000 € pour l'évènement. Ce montant inclut le coût du locatif du Parc des expositions de Grand Poitiers facturé directement aux organisateurs pour un montant de 62 500 €.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur l'attribution de cette subvention et d'imputer la dépense correspondante au budget Principal, conformément au tableau annexé
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe liant la Chambre d'agriculture de la Vienne à Grand Poitiers Communauté urbaine.

POUR	67	
CONTRE	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE.
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	1	M. François BLANCHARD

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	4 octobre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	4 octobre 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190927-114266-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Direction instructrice Imputation budgétaire Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers				
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE	132 194 €		132 194 €	0,00 €	123 000 €	123 000 €	
18 860 002 700 026 FR7610071860000000100287391							

Le salon « La Ferme s'invite » propose un espace de rencontres et d'échanges entre le monde de l'élevage et le public poitevin. Cette année, la manifestation se déroulera du 8 au 10 novembre prochain au Parc des Expositions de Grand Poitiers et mettra à l'honneur les chevaux et l'équitation de travail.

Le vendredi matin, la manifestation est dédiée aux scolaires avec la Ferme pédagogique qui permet à plus de 1000 enfants de 40 classes d'écoles primaires du Grand Poitiers de découvrir le monde agricole. De nombreuses animations viendront agrémenter le salon comme le marché de producteurs « Bienvenue à la ferme », la présentation de races lors de défilés d'animaux, la démonstration de tonte ou encore des animations et spectacles équins.

Le montant de la subvention intègre pour 62 500€ les frais du locatif du Parc des Expositions de Grand Poitiers directement facturés aux organisateurs.

123 000 €

Développement des
entreprises, du tourisme et de
l'agriculture
0/90/65738/2200/2019
2019

DEMANDE : 123 000 €
AFFECTEE
DECISION UNIQUE

CONVENTION FINANCIERE 2019

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA VIENNE « LA FERME S'INVITE »

2019-0469

Entre d'une part,

Grand Poitiers Communauté urbaine inscrite au SIRET sous le numéro 20006985400012, représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2019,
ci-après dénommée « **Grand Poitiers** »,

Et d'autre part,

La Chambre d'Agriculture de la Vienne inscrite au SIRET sous le numéro 188 600 027 00026 dont le siège social se situé à l'AGROPOLE - CS 35001 - 2133 Route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR, représentée par son président Monsieur Philippe TABARIN,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer entre les co-contractants les droits et obligations réciproques dans le cadre de l'organisation du salon « La Ferme s'invite » organisé du 8 au 10 novembre prochain au Parc des Expositions de Grand Poitiers.

Cette manifestation propose un espace de rencontres et d'échanges entre le monde de l'élevage et le public poitevin et permet de présenter la diversité des races et des métiers de l'agriculture.

Cette année, « La Ferme s'invite » se déroulera du 8 au 10 novembre prochain au Parc des Expositions de Grand Poitiers et mettra à l'honneur les chevaux et l'équitation de travail.

Le vendredi matin, le salon sera dédié aux scolaires avec la Ferme pédagogique qui permet à plus de 1000 enfants de 40 classes primaires du Grand Poitiers de mieux comprendre le monde agricole. De nombreuses animations viendront agrémenter la manifestation comme le marché de producteurs « Bienvenue à la ferme », la présentation de races lors de défilés d'animaux, la démonstration de tonte ou encore des animations et spectacles équins.

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019, Grand Poitiers s'engage à apporter à la Chambre d'Agriculture de la Vienne une aide sous forme d'une subvention affectée, d'un montant de 123 000 €.

L'aide de Grand Poitiers peut faire l'objet de plusieurs versements. Grand Poitiers se réserve le droit de diminuer le montant de la subvention en fonction de la réalisation effective des objectifs.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS À FOURNIR

La Chambre d'Agriculture de la Vienne s'engage à transmettre à Grand Poitiers une copie certifiée du budget et des comptes de l'exercice 2018 ainsi que le budget prévisionnel 2019 de l'évènement. Par ailleurs, Grand Poitiers se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

ARTICLE 4 - CONDITIONS PARTICULIERES

La Chambre d'Agriculture de la Vienne s'engage à apposer le logo Grand Poitiers sur l'ensemble des supports de communication produits pour la diffusion des informations relatives à l'édition 2019 de « La Ferme s'invite », à permettre la prise de parole d'un représentant de Grand Poitiers lors des temps forts de la manifestation et à mettre à disposition un espace de stand avec une surface et localisation équivalentes à l'édition précédente.

ARTICLE 5 - VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2019. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

ARTICLE 6 - RESILIATION

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la structure,
- au cas où l'activité réelle de la structure serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

Philippe BROTTIER

Pour le Président de Grand Poitiers,
le Délégué du Président

Philippe TABARIN

Président la Chambre d'Agriculture de la Vienne